

À une séance extraordinaire des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue par visioconférence (Zoom), le mardi 19 octobre 2021 à 8 h 30, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur André Philippon, district N° 3 – Rouyn-Sud Madame Claudette Carignan, district N° 4 – Centre-Ville Madame Denise Lavallée, district N° 5 – Noranda Monsieur Daniel Marcotte. district N° 6 – De l'Université

Monsieur Luc Lacroix, district N° 7 — Granada/Bellecombe Monsieur François Cotnoir, district N° 8 — Marie-Victorin/du Sourire

Madame Samuelle Ramsay-Houle, district N° 9 – Évain

Monsieur Benjamin Tremblay, district N° 11 – McWatters/Cadillac

Monsieur Stéphane Girard, district N° 12 – d'Aiguebelle

Sont absents:

Madame Sylvie Turgeon, district N° 2 - Rouyn-Noranda-Ouest

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de Mme Diane Dallaire, mairesse.

Poste vacant, district N° 1 – Noranda-Nord/Lac-Dufault

Sont également présentes : Mme Huguette Lemay, directrice générale et Me Angèle Tousignant, greffière.

#### 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. Nº 2021-997 : Il est proposé par le conseiller Daniel Marcotte

appuyé par la conseillère Denise Lavallée

et unanimement résolu

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

# **ADOPTÉE**

### 2 EMBAUCHE DU COORDONNATEUR DE PROJETS IMMEUBLES

Après explication par la directrice générale et les membres du conseil étant d'accord, en conséquence,

Rés. Nº 2021-998 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle

appuyé par le conseiller Luc Lacroix

et unanimement résolu

que M. Olivier Gagnon soit embauché au poste de coordonnateur de projets (Immeubles), à titre de salarié à l'essai, et que sa date d'entrée en fonction soit le 1<sup>er</sup> novembre

. 2021.

Que les conditions de travail soient celles prévues à la Politique de gestion administrative du personnel cadre et professionnel non syndiqué.

Que le salaire à l'embauche soit établi à l'échelon 12 de la classe 5 et qu'il demeure à cet échelon pour toute l'année 2022.

Que la semaine normale de travail pour le calcul des divers avantages sociaux soit de 35 heures.

## **ADOPTÉE**

# 3 34° RÉGIMENT : MODIFICATION À L'AUTORISATION ACCORDÉE POUR LE JOUR DU SOUVENIR

Après explication par la mairesse et les membres du conseil étant d'accord, en

conséquence,

Rés. N° 2021-999 : Il est proposé par le conseiller André Philippon appuyé par la conseillère Claudette Carignan

et unanimement résolu

qu'autorisation soit accordée au **34º Régiment du génie de combat détachement Rouyn-Noranda** pour la fermeture temporaire de l'avenue du Palais pour permettre la « Parade du jour du Souvenir », journée commémorative pour célébrer la mémoire des anciens combattants organisé par les Forces armées Canadiennes qui aura lieu le 6 novembre 2021 entre 10 h et 12 h 30; le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

Que la présente résolution modifie la résolution N° 2021-976.

#### ADOPTÉE

ADOPTÉE

# 4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés. Nº 2021-1000 : Il est proposé par la conseillère Samuelle Ramsay-Houle appuyé par le conseiller Daniel Marcotte et unanimement résolu que la séance soit levée.

MAIRESSE	GREFFIÈRE	